

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2019-31(FIN)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Date de convocation : 22 novembre 2019
Nombre d'élus en exercice : 22
Présents : 15
Absents : 7
Votants : 15
Réception en Préfecture le :
Délibération certifiée exécutoire le :
Date de l'affichage par extrait de la présente
délibération :

L'an deux mille dix-neuf et le 12 décembre, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre POURCIN.

Etaient présent(e)s : Mesdames Régine AILHAUD (suppléante de madame GRANET-BRUNELLO), Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE, Geneviève PRIMITERRA, Messieurs, Serge CAREL, Khaled BENFERHAT, Bernard DIGUET, Claude FIAERT, Robert GAY, Jacques LARTIGUE, Patrick MARTELLINI, Jean-Yves ROUX, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s : Mesdames Patricia GRANET-BRUNELLO (représentée par madame AILHAUD), Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD, Alberte VALLEE. Messieurs Patrick BOUVET, Jean-Claude CASTEL Christian LOGIER, Serge PRATO.

Objet : Demande de subvention auprès de la Région dans le cadre de la réalisation d'une école européenne de formation

Le Président expose :

Dans le cadre de la création d'une école européenne de formation, financée sur des crédits européens dans le cadre du projet PITEM RISK-ACT, le service étudie la faisabilité et le coût d'un volet destiné aux économies d'énergies des locaux de la direction départementale et du CIS Digne les Bains.

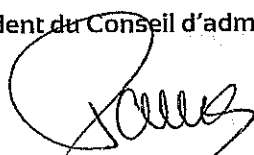
En effet, le système de chauffage et de climatisation de la caserne de Digne-les-Bains et de la direction départementale date de plus de 25 ans. Le chauffage est électrique et génère de nombreux coûts de fonctionnement. La climatisation des locaux est hors service depuis juillet 2018 (à l'exception du CODIS).

Afin d'ajouter au projet de construction de l'école de formation un volet visant à l'amélioration des dépenses énergétiques qui permettrait de réduire d'environ 65 000 euros par an les dépenses d'électricité, il est demandé au Conseil d'administration d'autoriser le président à effectuer des demandes de subventions auprès de différents organismes publics dont la Région SUD PACA.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jours, mois, an que ci-dessus.

Le Président du Conseil d'administration



Pierre POURCIN